Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_058_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 58-2026

Nombres de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six,
Le 17 septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, es réuni en séance sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Anthony SERRA - Francesca DONELLI – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI – Rosalie ALTHERR – Christian JOLIE – Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR a donné procuration à Jean-Pierre SZWED - Yoann FURNON a donné procuration à Françoise SUDAN – Martial MEDA a donné procuration à Brigitte FLEURY - Clément DOGLIANI a donné procuration à Aline HOFER FAVRE - Damien LAURENCOT a donné procuration à Christian JOLIE

Secrétaire de séance : Michel PETER

Objet : Installation de systèmes de climatisation école et MDS – Devis

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des enfants et du personnel de l'école, ainsi que les conditions d'utilisation de certains locaux de la Maison des sociétés,
Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et de températures élevées sont appelés à devenir plus fréquents et plus intenses dans le contexte du changement climatique, rendant nécessaire l'anticipation de ces périodes afin de préserver des conditions d'accueil et de travail satisfaisantes,
Considérant que l'installation de systèmes de climatisation permettra de mieux maîtriser les températures intérieures lors des périodes de fortes chaleurs,
Considérant que, pour la Maison des associations, les équipements seront installés dans la salle utilisée notamment pour les répétitions des musiciens ainsi que dans le petit local situé au rez-de-chaussée du bâtiment,

Madame le Maire expose que deux entreprises ont été sollicitées afin de proposer une offre pour l'installation de systèmes de climatisation à l'école et dans les locaux concernés de la Maison des sociétés.

Les offres reçues sont les suivantes :

ENTREPRISES	ECOLE	MAISON DES SOCIETES / Salle de musique	MONTANT HT
APPORTS SOLAIRES	**23 784.80 €**	**12 050.00 €**	**35 834.80 €**
THERM'ENERGIE	**24 209.60 €**	**12 004.50 €**	**36 214,10 €**

Après présentation des offres et après en avoir débattu, **le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide de suivre l'avis de la commission Bâtiments et :**

- **d'approuver** le projet d'installation de systèmes de climatisation à l'école et à la Maison des sociétés, dans la salle de musique situé à l'étage ainsi que dans le petit local au rez-de-chaussée,
- **de retenir**, **pour l'école, l'offre de Therm'Energie**, pour un montant **de 24 209,60 € HT, soit 29 051,52 € TTC**,
- **de retenir**, **pour la Maison des sociétés, dans la salle de musique, l'offre de Apports solaires**, pour un montant **de 12 050 € HT, soit 14 460,00 € TTC**,
- **d'approuver** le montant total de l'opération, qui s'élève à **36 259,60 € HT, soit 43 511,52 € TTC**,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer les devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget communal.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_058_2026-DE

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

Vote pour l'installation de la climatisation et pour les devis des deux entreprises

VOTE	
Nombre de Suffrages exprimés	**19**
Vote « Pour »	18
Votre « contre »	0
« Abstention »	1 (Christian JOLIE)

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

apports solaires
ZA "les Etournelles"
488 Rue Louis Blériot
01200 Chatillon en Michaille
Tél : 0633306623
Fax :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_058_2026-DE

le, 25/06/2026
Numéro : DE01447

Code client	CL00500
Date de validité	24/08/2026
Mode de règlement	
Date de livraison	25/06/2026

Mairie de CHALLEX
Mairie de CHALLEX

01630 CHALLEX
N° TVA :

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
	Clime reversible monosplit MAISON des SOCIETEES				
	FREE MATCH 28 MULTI 9.5Kw monophasé 3NGR4529 R32	1,00	4 207,00	4 207,00	20,00
	Consola 12E U int.3NGR0406	2,00	1 135,00	2 270,00	20,00
	PULAR UI 12 E 3NGR2196	1,00	768,00	768,00	20,00
	Equerre de fixation murale	1,00	210,00	210,00	20,00
	liaison frigo cuivre 1/4 3/8	3,00	365,00	1 095,00	20,00
	petite fourniture+ matos elec	1,00	500,00	500,00	20,00
	Sous-total			9 050,00	
	MO+deplacement	1,00	2 500,00	2 500,00	20,00
	Mise en service station ATLATIC	1,00	500,00	500,00	20,00

Taux	Base	Montant
20,00	12 050,00	2 410,00

Total HT	12 050,00
Total TVA	2 410,00
Total TTC	**14 460,00 €**

Un acompte de 5000,00 € TTC vous sera demandé à l'acceptation du devis.

Devis gratuit.
Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Signature du client :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_058_2026-DE

DEVIS N° I-26-08-3

Le mardi 4 août 2026

SARL THERM'ÉNERGIE
660 Lieu Dit Le Creux de la Mainaz
01170 MIJOUX
FRANCE
Port. : +33 6 32 38 83 46
contact@thermenergie.com

COMMUNE DE CHALLEX
Jean-Pierre SWED
01630 CHALLEX
Port. : +33 6 08 51 73 72
Email : challex@challex.fr
N° TVA Intracommunautaire : FR38210100780
SIRET : 21010078000019

Date prévisionnelle d'exécution des travaux : entre le 19 et 30/10/2026

Visite technique en présence du client : 2026

Devis valable 3 mois après la date d'émission

Devis gratuit

Lieu du chantier : Ecole de CHALLEX

installation de deux système de climatisation reversible pour 2 classes

Désignation	Quantité	PU Vente	% Rem	TVA	Montant HT	Montant TTC
Liaisons frigorifiques bi tube 1/4 - 3/8 ou 3/8-1/2 y	4,00	240,00 €	0,00	20,00	960,00 €	1 152,00 €
Support avec silent-bloc pour groupe extérieur	2,00	125,00 €	0,00	20,00	250,00 €	300,00 €
Télécommande à fil MADOKA intuitive de couleur blanche	2,00	253,00 €	5,00	20,00	480,70 €	576,84 €
Unité extérieur DAIKIN Mini VRV V - R32 - 4 CV - tri RXYSA4AY1 y compris accessoire de raccordement en cuivre	2,00	6 545,00 €	5,00	20,00	12 435,50 €	14 922,60 €
Cassette DAIKIN 600 x 600 extra plate -T32 - VRV FXZA32A V - sans débordement y compris façade de finition	4,00	1 643,00 €	5,00	20,00	6 243,40 €	7 492,08 €
Goulotte PVC et pieces de finitions	2,00	150,00 €	0,00	20,00	300,00 €	360,00 €
Carottage du mur pour le passage des liaisons frigorifiques	2,00	170,00 €	0,00	20,00	340,00 €	408,00 €
Forfait d'installation et de mise en service des pompes à chaleur air-air selon protocole F-GAZ	2,00	1 600,00 €	0,00	20,00	3 200,00 €	3 840,00 €
Une alimentation électrique pour chaque unité extérieur en triphasé est a prévoir à proximité des emplacements des groupes extérieur.						

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_058_2026-DE

lMention valant certification pour des travaux de rénovation au sens de l'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI)

« Je soussigné(e)..... (Nom, prénom) certifie, en qualité de preneur de la prestation, que les travaux réalisés concernent des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et qu'ils n'ont pas eu pour effet, sur une période de deux ans au plus, de concourir à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du CGI, ni d'entraîner une augmentation de la surface Mention valant certification pour des travaux de rénovation énergétique au sens de l'article 278-0 bis A du CGI

« Je soussigné(e)..... (Nom, prénom) certifie, en qualité de preneur de la prestation, que les travaux réalisés concernent des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans, qu'ils n'ont pas eu pour effet, sur une période de deux ans au plus, de concourir à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du CGI, ni d'entraîner une augmentation de la surface de plancher des locaux existants supérieure à 10 % et qu'ils ont la nature de travaux de rénovation énergétique. »

Total HT	24 209,60 €
TVA (20 %)	4 841,92 €
Total TTC	**29 051,52 €**

Conditions de paiement :
- 40,00 % soit 11 620,61 € : Acompte à la commande,
- 60,00 % soit 17 430,91 € : Solde à la réception du chantier.

Fait en 2 exemplaires à: Le :

Je soussigné.....reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise THERM'ENERGIE et les accepte

Lu et approuvé:

Signature entreprise: Signature Client: